

Bonjour, quelques nouvelles de notre maternité.

Le comité des usagers pour le soutien et la défense du CH du Pays d'APT a déposé un recours hiérarchique auprès de madame la Ministre de la Santé contre la décision de prolongation de l'autorisation de la maternité jusqu'au 31 12 2016.

La ministre a 6 mois pour y répondre.

Le CU pourra le cas échéant déposer une requête devant le Tribunal Administratif.

Le chef de l'état annonce lors d'un discours du 18 01 2014 : AUCUN TERRITOIRE DE SANTÉ NE DOIT ÊTRE À PLUS DE 30 MINUTES D'UN CENTRE PERMETTANT UNE PRISE EN CHARGE DE L'URGENCE.

Tous les territoires de santé correspondant aux 22 communes rattachées à APT sont à plus de 30 minutes de l'hôpital de Cavaillon ET DE CELUI D'AVIGNON .

Merci pour votre soutien.

L M.